



DECRET D/2024/ 0153 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DE LA
PROMOTION FEMININE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES
VULNERABLES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L /2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024 /054/PRG /CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/0091/PRG/CNRD/SGG du 10 février 2022 portant attributions et organisation du Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1. Inspectrice Générale Adjointe:** Madame Aicha BAH, matricule 299014D, précédemment Directrice nationale adjointe des Personnes vulnérables.



2. **Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement:**
Monsieur **Koumandjan KEITA**, matricule 589127B, précédemment Inspecteur Général Adjoint du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
3. **Directeur Général Adjoint du Bureau de Stratégie et de Développement :** Monsieur **Antoine LAMAH**, matricule, 244267C, précédemment Conseiller chargé de mission ;
4. **Directrice Nationale Adjointe des Personnes Vulnérables :** Madame **Delphine Sénya ZOUMANIGUI**, matricule 222857L, précédemment Directrice du Centre Sogué des aveugles et malvoyants.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le

27 AOÛT 2024

Général Mamadi DOUMBOUYA

